

Information riverains

Quartier Mairie-Hoche

Objet : Travaux de voirie rue Danton et mail de la Blanchisserie

Madame Monsieur

À compter du lundi 9 septembre 2019, la SEMIP, aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté des Grands Moulins, a entrepris la fin des aménagements rue Danton et mail de la Blanchisserie pour une durée prévisionnelle de deux mois.

Ces travaux s'inscrivent dans un plan d'aménagement d'ensemble d'un nouveau quartier construit autour des Grands Moulins. Commencé en 2015, l'aménagement des espaces publics se termine rue Danton et mail de la Blanchisserie par la réfection de la chaussée et des trottoirs, la sécurisation des circulations piétonnes et la plantation d'arbres et d'arbustes.

Les travaux de voirie vont durer un mois.

- **La circulation piétonne sera interdite dans la zone travaux**, entre le n°4, rue Danton et l'avenue Édouard Vaillant. Elle sera déviée par le mail de la Blanchisserie et le quai. La rue Danton et la rue du Général Compans seront mises en impasse au niveau du n°4, rue Danton.
- **Le stationnement sera interdit sur l'ensemble de la rue Danton** afin de faciliter les circulations des véhicules (camions de ramassage des ordures ménagères, secours, véhicules de chantier, véhicules des riverains). La vitesse sera limitée à 20km/h.

Pour une livraison de la voirie rapide, il est important de respecter les zones de travaux et les interdictions de circuler et de stationner.

- **La zone de chantier ne sera pas accessible aux riverains de 8h à 17h.** En dehors de ces horaires, les garages du n°3, rue Danton seront accessibles aux véhicules. L'accès véhicule du n°5, rue Danton sera maintenue durant toute la période de chantier.

Ensuite, les plantations rue Danton et mail de la Blanchisserie seront réalisées de fin novembre à début décembre.

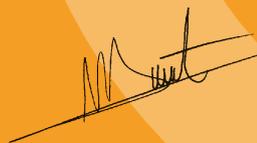
Les services de la ville se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire au 01 49 15 41 77. Nous vous remercions de votre compréhension et vous assurons que tout sera mis en œuvre pour assurer la sécurité des usagers et limiter les désagréments causés par le chantier.

Nous vous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.



Alain Périès

Premier adjoint au maire, délégué à l'Urbanisme,
à l'Aménagement, à l'Habitat et aux Bâtiments
Conseiller territorial délégué au Territoire du Faubourg



Mathieu Monot

Adjoint au maire, délégué à la Démocratie locale,
à la Qualité de l'espace public, aux Travaux
et à la Politique de la ville - Conseiller territorial